

**Compte rendu du**  
**Bureau communautaire, élargi aux membres de la Commission des Finances**  
**du 22 mars 2022 à 18 h à Marciac**  
**Salle de réunion de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers**  
**(articles L.2121.25 et R.2121-11 du CGCT)**

**Membres avec voix délibérative** : Jean-Louis Guilhaumon, Président ; Dominique Dumont, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente en charge de l'Education ; Gérard Castet, 2<sup>ème</sup> Vice-président en charge de la Petite Enfance ; Hélène De Resseguier, 3<sup>ème</sup> Vice-présidente en charge du Tourisme ; Romain Duport, 4<sup>ème</sup> Vice-président en charge des Finances ; Sylvie Theye, 5<sup>ème</sup> Vice-présidente en charge de l'Economie et du Développement ; Alain Payssé, 6<sup>ème</sup> Vice-président en charge des Solidarités

**Membres invités** : Marie-Martine Adler, Président déléguée de la Commission Finances ; Corinne Barrère, Membre de la Commission Finances ; Isabelle Blanchard, Membre de la Commission Finances ; Jean Pagès, Membre de la Commission Finances ; Alain Bertin, Membre de la Commission Finances

**Membre excusé** : Nicole Despouy, Membre de la Commission Finances

**Secrétaire de séance** : Alain Payssé

**Ordre du jour** :

**Désignation du secrétaire de séance**

- 1. Compte-rendu de la séance du Bureau communautaire élargi du 1<sup>er</sup> février 2022**
- 2. Projet d'ordre du jour du Conseil communautaire du 29 mars 2022**
- 3. Préparation budgétaire 2022 : éléments prévisionnels**
  - 3.1. Attributions de compensation 2022**
  - 3.2. Exercice 2021 : Approbation des comptes administratifs – Affectation de résultats - propositions**
    - 3.2.1. Budget principal
    - 3.2.2. Budget annexe SPAC
    - 3.2.3. Budget annexe SPANC
    - 3.2.4. Budget annexe LAC
    - 3.2.5. Budget annexe ZAE Cagnan
    - 3.2.6. Budget Immobilier d'Entreprises
  - 3.3. Exercice 2022 : budgets prévisionnels**
    - 3.3.1. Budget principal
    - 3.3.2. Budget annexe SPAC
    - 3.3.3. Budget annexe SPANC
    - 3.3.4. Budget annexe LAC
    - 3.3.5. Budget annexe ZAE Cagnan
    - 3.3.6. Budget annexe Immobilier d'entreprises
  - 3.4. Subvention d'équilibre vers le budget annexe « Lac » au titre de l'exercice 2022**
  - 3.5. Subvention d'équilibre vers le budget annexe « ZAE Cagnan » au titre de l'exercice 2022**
  - 3.6. Subvention d'équilibre vers le budget annexe « SPANC » au titre de l'exercice 2022**
  - 3.7. Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Marciac – Plaisance – Subvention au titre de l'année 2022**
- 4. Administration générale**
  - 4.1. Piscines : conclusions et propositions du groupe de travail dédié**
- 5. Questions diverses**

Monsieur Guilhaumon ouvre la séance à 18 h 10 et salue les personnes présentes, en rappelant que cette réunion du Bureau communautaire, dans la mesure où elle précède le Conseil communautaire lors duquel seront votés les budgets 2022, est élargie aux membres de la Commission Finances.

## **1. Compte-rendu de la séance du Bureau communautaire élargi du 1er février 2022**

Les membres du Bureau communautaire approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> février 2022, transmis en amont.

## **2. Projet d'ordre du jour du Conseil communautaire du 29 mars 2022**

### **1- *Compte-rendu de la séance du Conseil communautaire du 1<sup>er</sup> mars 2022***

### **2- *Délibération du Bureau et décisions du Président***

### **3- *Finances***

#### *3-1 Attributions de compensation 2022*

#### *3-2 Exercice 2021 : Approbation des comptes de gestion – Approbation des comptes administratifs – Affectation de résultats*

##### *3-2.1 Budget principal*

##### *3-2.2 Budget annexe SPAC*

##### *3-2.3 Budget annexe SPANC*

##### *3-2.4 Budget annexe LAC*

##### *3-2.5 Budget annexe ZAE Cagnan*

##### *3-2.6 Budget Immobilier d'Entreprises*

#### *3-3 Exercice 2022 : Vote des budgets 2022*

##### *3-3.1 Budget principal*

##### *3-3.2 Budget annexe SPAC*

##### *3-3.3 Budget annexe SPANC*

##### *3-3.4 Budget annexe LAC*

##### *3-3.5 Budget annexe ZAE Cagnan*

##### *3-3.6 Budget annexe Immobilier d'entreprises*

#### *3-4 Subvention d'équilibre vers le budget annexe « Lac » au titre de l'exercice 2022*

#### *3-5 Subvention d'équilibre vers le budget annexe « ZAE Cagnan » au titre de l'exercice 2022*

#### *3-6 Subvention d'équilibre vers le budget annexe « SPANC » au titre de l'exercice 2022*

#### *3-7 Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Marciac – Plaisance – Subvention au titre de l'année 2022*

### **4- *Administration générale***

#### *4-1 SPANC - Recours gracieux, formulé par le Maire de Lasserrade, en date du 16 février 2022 SPANC - Recours gracieux, formulé par le Maire de Lasserrade, en date du 16 février 2022*

#### *4-2 Tarifs « séjour » jeunes – été 2022*

#### *4-3 Tarif Multi accueil : définition du tarif médian 2022*

#### *4-4 Contrat de location à titre gratuit de la « Licence IV », propriété de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers*

#### *4-5 Programme « Petites Villes de Demain » : études complémentaires et communes aux collectivités lauréates*

#### *4-6 Ouverture et fonctionnement des piscines intercommunales : été 2022*

### **5- *Ressources humaines***

#### *5-1 Clé de répartition des charges de personnel entre les différents budgets de la Collectivité*

#### *5-2 La protection sociale complémentaire – assurance complémentaire santé (mutuelle)*

### **6- *Questions diverses***

#### *6-1 Valorisation d'énergies renouvelables sur les plans d'eau artificiels de soutien d'étiage de l'établissement public territorial de bassin Institution Adour*

#### *6-2 Gers numérique : socle commun et socle optionnel, une nouvelle prestation proposée aux collectivités adhérentes*

#### *6-3 Bulletin semestriel intercommunal : numéro de juin*

#### *6-4 PCAET : élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial mutualisé à l'échelle du Pays du Val d'Adour*

Ce projet d'ordre du jour est validé à l'unanimité.

### 3. Préparation budgétaire 2022 : éléments prévisionnels

#### 3.1. Attributions de compensation 2022

La Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers est dans l'obligation d'engager, en 2022, des dépenses en investissement pour la réalisation de deux projets structurants majeurs, à savoir : l'aménagement de nouveaux locaux pour le multi-accueil intercommunal à Plaisance et la première phase de réhabilitation des locaux de l'école maternelle intercommunale à Plaisance.

L'effort financier d'autofinancement nécessaire à la réalisation de ces deux projets, déjà présentés en conseil communautaire, ne peut être supporté par la Collectivité qu'à la condition du maintien du niveau des Attributions de Compensation en 2022 à l'identique de celui de 2021,

Considérant que, lorsque le montant des attributions de compensation a déjà été fixé, il peut faire l'objet d'une révision libre, à la hausse comme à la baisse, après accord entre l'EPCI et les communes membres,

#### A noter :

- Le refus d'une commune de procéder à la révision libre de son montant d'attribution de compensation n'empêche pas la révision des montants des attributions de compensation d'autres communes membres qui ont donné leur accord à cette révision.
- La révision libre ne s'effectue pas nécessairement à la suite d'un transfert de compétences et de charges entre l'intercommunalité et ses communes membres et que, dans ce cas, il n'est pas nécessaire que la Commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) se réunisse et établisse un nouveau rapport,
- La révision libre des Attributions de compensation est mise en œuvre après avoir réuni les trois conditions cumulatives suivantes :
  - une délibération à la majorité des deux tiers du conseil communautaire sur le montant révisé des attributions de compensation,
  - une délibération à la majorité simple sur le même montant révisé de l'assemblée délibérante de chaque commune concernée,
  - que ces délibérations visent le dernier rapport élaboré par la CLECT,

Il sera proposé à l'assemblée d'approuver le montant par commune de l'attribution de compensation provisoire au titre de l'année 2022, de la manière suivante :

Communes	AC versées 2019	AC versées 2020	AC versées 2021	Proposition Montant des AC 2022	TOTAL AC versées de 2013 à 2021
ARMENTIEUX	130,32 €	122,44 €	122,44 €	122,44 €	1 272,69 €
BEAUMARCHES	36 190,69 €	34 002,52 €	34 002,52 €	34 002,52 €	353 360,20 €
BLOUSON SERIAN	147,26 €	138,36 €	138,36 €	138,36 €	1 437,66 €
CAZAUX VILLECOMTAL	714,93 €	671,70 €	671,70 €	671,70 €	6 980,72 €
COULOME MONDEBAT	2 204,44 €	2 071,15 €	2 071,15 €	2 071,15 €	21 524,00 €
COURTIES	698,74 €	656,49 €	656,49 €	656,49 €	6 821,99 €
GALIAX	6 259,90 €	5 881,41 €	5 881,41 €	5 881,41 €	61 121,05 €
IZOTGES	5 833,60 €	5 480,89 €	5 480,89 €	5 480,89 €	56 958,02 €
JU BELLOC	3 609,28 €	3 391,05 €	3 391,05 €	3 391,05 €	35 240,71 €
JUILLAC	5 316,72 €	4 995,26 €	4 995,26 €	4 995,26 €	51 911,58 €
LADEVEZE-RIVIERE	1 359,92 €	1 277,70 €	1 277,70 €	1 277,70 €	13 277,66 €
LADEVEZE -VILLE	449,14 €	421,98 €	421,98 €	421,98 €	4 385,73 €
LASSERADE	12 999,87 €	12 213,87 €	12 213,87 €	12 213,87 €	126 928,49 €
LAVERAET	637,63 €	599,08 €	599,08 €	599,08 €	6 226,02 €

MARCIAC	138 344,53 €	129 979,90 €	129 979,90 €	<b>129 979,90 €</b>	1 350 772,76 €
MONLEZUN	5 343,97 €	5 020,86 €	5 020,86 €	<b>5 020,86 €</b>	52 177,68 €
MONPARDIAC	437,36 €	410,92 €	410,92 €	<b>410,92 €</b>	4 270,42 €
PALLANNE	11,78 €	11,07 €	11,07 €	<b>11,07 €</b>	115,29 €
PLAISANCE	120 096,42 €	112 835,11 €	112 835,11 €	<b>112 835,11 €</b>	1 172 602,36 €
PRECCHAC SUR ADOUR	2 876,67 €	2 702,74 €	2 702,74 €	<b>2 702,74 €</b>	28 086,99 €
RICOURT	207,63 €	195,08 €	195,08 €	<b>195,08 €</b>	2 027,42 €
SAINT-AUNIX LENGROS	4 424,35 €	4 156,84 €	4 156,84 €	<b>4 156,84 €</b>	43 198,80 €
SAINT JUSTIN	1 518,22 €	1 426,42 €	1 426,42 €	<b>1 426,42 €</b>	14 823,50 €
SCIEURAC ET FLOURES	18,40 €	17,29 €	17,29 €	<b>17,29 €</b>	179,99 €
SEMBOUES	295,99 €	278,09 €	278,09 €	<b>278,09 €</b>	2 889,51 €
TASQUE	726,72 €	682,78 €	682,78 €	<b>682,78 €</b>	7 095,17 €
TIESTE-URAGNOUX	1 605,84 €	1 508,75 €	1 508,75 €	<b>1 508,75 €</b>	15 679,36 €
TILLAC	6 742,17 €	6 334,52 €	6 334,52 €	<b>6 334,52 €</b>	65 829,57 €
TOURDUN	494,79 €	464,87 €	464,87 €	<b>464,87 €</b>	4 830,96 €
TRONCENS	4 992,76 €	4 690,89 €	4 690,89 €	<b>4 690,89 €</b>	48 748,05 €
<b>TOTAUX</b>	<b>364 690,04 €</b>	<b>342 640,04 €</b>	<b>342 640,04 €</b>	<b>342 640,04 €</b>	<b>3 560 774,35 €</b>

Cette proposition est validée à l'unanimité, sachant que :

- l'effort consenti par les communes ne doit pas être supérieur à celui acté en 2020 et en 2021 ;
- la ressource financière ainsi obtenue par l'EPCI doit permettre de financer des projets structurants qui, en 2022, seront la réhabilitation de l'école maternelle de Plaisance et l'aménagement de nouveaux locaux pour le multi-accueil intercommunal à Plaisance.

Cette proposition sera soumise à la validation du Conseil communautaire, le 29 mars 2022.

### 3.2. Exercice 2021 : Approbation des comptes administratifs – Affectation de résultats - propositions

#### 3.2.1. Budget principal

##### 3.2.1.1. Compte administratif 2021 : prévisionnel

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
<b>Dépenses</b>		<b>Dépenses</b>	
Prévues	4 756 706,00 €	Prévues	1 161 118,76 €
Réalisées	4 505 838,63 €	Réalisées	520 490,00 €
		Reste à réaliser	151 828,55 €
<b>Recettes</b>		<b>Recettes</b>	
Prévues	4 756 706,00 €	Prévues	1 161 118,76 €
Réalisées	4 733 247,23 €	Réalisées	884 455,56 €
		Reste à réaliser	139 889,00 €
<b>Résultats de l'exercice 2021 (sans restes à réaliser)</b>			
	<b>+ 227 408,60 €</b>		<b>+ 363 965,56 €</b>

##### 3.2.1.2. Budget principal - affectation des résultats 2021 : prévisionnel

le compte administratif du Budget Principal 2021 fait apparaître :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Un excédent de fonctionnement 2021 de	<b>227 408,60 €</b>
Un excédent reporté de	<b>66 217,91 €</b>
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	<b>293 626,51 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
et un excédent d'investissement cumulé de	<b>539 961,32 €</b>
et un déficit des restes à réaliser de	<b>-11 939,55 €</b>
Soit un excédent de financement de	<b>528 021,77 €</b>

### **Proposition d'affectation des résultats :**

Résultat d'exploitation au 31 décembre 2021 : <b>Excédent</b>	<b>293 626,51 €</b>
Affectation complémentaire en réserve (1068)	<b>58 271,78 €</b>
Résultat reporté en fonctionnement (002)	<b>235 354,73 €</b>
Résultat reporté en investissement (001) : <b>Excédent</b>	<b>539 961,32 €</b>

S'agissant du budget principal, les propositions sont validées. Elles seront soumises à la validation du Conseil communautaire le 29 mars 2022.

### **3.2.2. Budget annexe SPAC**

#### 3.2.2.1. Compte administratif 2021 : prévisionnel

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
<b>Dépenses</b>		<b>Dépenses</b>	
Prévues	531 536,00 €	Prévues	330 344,49 €
Réalisées	431 292,07 €	Réalisées	203 668,52 €
		Reste à réaliser	105 091,28 €
<b>Recettes</b>		<b>Recettes</b>	
Prévues	923 093,00 €	Prévues	574 599,00 €
Réalisées	558 878,97 €	Réalisées	203 774,28 €
		Reste à réaliser	73 099,30 €
<b>Résultats de l'exercice 2021 (sans reste à réaliser)</b>			
	<b>+ 127 586,90 €</b>		<b>+ 105,76 €</b>

#### 3.2.2.2. Affectation des résultats 2021 : prévisionnel

le compte administratif du budget annexe SPAC 2021 fait apparaître :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Un <b>excédent</b> de fonctionnement 2021 de	<b>127 586,90 €</b>
Un <b>excédent</b> reporté de	<b>382 418,38 €</b>
soit un <b>excédent de fonctionnement cumulé</b> de	<b>510 005,28 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Un <b>excédent d'investissement cumulé</b> de	<b>277 155,18 €</b>
et un <b>déficit des restes à réaliser</b> de	<b>-31 991,98 €</b>
Soit un <b>excédent de financement</b> de	<b>245 163,20 €</b>

### **Proposition d'affectation du résultat :**

Résultat d'exploitation au 31 décembre 2021 : <b>Excédent</b>	<b>510 005,28 €</b>
Affectation complémentaire en réserve (1068)	<b>0.00 €</b>
Résultat reporté en fonctionnement (002)	<b>510 005,28 €</b>
Résultat reporté en investissement (001) : <b>Excédent</b>	<b>277 155,18 €</b>

S'agissant du budget SPAC, les propositions sont validées, après avoir reçues l'avis favorable des membres du Conseil d'exploitation le 14 mars 2022. Elles seront soumises à la validation du Conseil communautaire le 29 mars 2022.

### **3.2.3. Budget annexe SPANC**

#### 3.2.3.1. Compte administratif 2021 prévisionnel

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
<b>Dépenses</b>		<b>Dépenses</b>	
Prévues	136 787,25 €	Prévues	274 716,39 €
Réalisées	31 314,24 €	Réalisées	91 645,72 €

		Reste à réaliser	0,00 €
<b>Recettes</b>		<b>Recettes</b>	
Prévues	136 787,25 €	Prévues	275 277,59 €
Réalisées	200,32 €	Réalisées	91 645,72 €
		Reste à réaliser	0,00 €
<b>Résultats de l'exercice 2021 (sans reste à réaliser)</b>			
	- 31 113,92 €		0,00 €

### 3.2.3.2. Affectation des résultats 2021 : prévisionnel

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Un <b>déficit</b> de fonctionnement 2021 de		- 31 113,92 €
Un <b>déficit</b> reporté de		- 99 759,25 €
soit un <b>déficit de fonctionnement cumulé</b> de		- 130 873,17 €
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Un <b>excédent d'investissement cumulé</b> de		561,20 €
et des restes à réaliser de		0.00 €
Soit un <b>excédent de financement</b> de		561,20 €

### Proposition d'affectation du résultat :

Résultat d'exploitation au 31 décembre 2021 : <b>Déficit</b>	- 130 873,17 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) : <b>Déficit</b>	- 130 873,17 €
Résultat reporté en investissement (001) : <b>Excédent</b>	561.20 €

S'agissant du budget SPANC, il est rappelé que, en 2021, la redevance annuelle n'a pas fait l'objet d'émissions de titre de recettes ; la délibération du 29/06/2021, le permettant, ayant fait l'objet d'une demande de retrait. Le déficit de fonctionnement constaté en fin d'exercice s'élève à - 130 873,17 €. Les propositions sont validées, après avoir reçues l'avis favorable des membres du Conseil d'exploitation le 14 mars 2022. Elles seront soumises à la validation du Conseil communautaire le 29 mars 2022.

### 3.2.4. Budget annexe Lac

#### 3.2.4.1. Compte administratif 2021 prévisionnel

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>Dépenses</b>		<b>Dépenses</b>	
Prévues	66 744,09 €	Prévues	72 547,32 €
Réalisées	6 332,58 €	Réalisées	12 507,50 €
		Reste à réaliser	0.00 €
<b>Recettes</b>		<b>Recettes</b>	
Prévues	66 744,09 €	Prévues	72 547,32 €
Réalisées	14 840.00 €	Réalisées	12 140,23 €
		Reste à réaliser	0.00 €
<b>Résultats de l'exercice 2021 (sans reste à réaliser)</b>			
	+ 8 507,42 €		- 367,27 €

#### 3.2.4.2. Affectation des résultats 2021 : prévisionnel

le compte administratif du budget annexe « Lac » 2021 fait apparaître :

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Un <b>excédent</b> de fonctionnement 2021 de		8 507,42 €
Un <b>excédent</b> reporté de		3,30 €
soit un <b>excédent de fonctionnement cumulé</b> de		8 510,72 €
<b>INVESTISSEMENT</b>		
et un <b>déficit d'investissement cumulé</b> de		- 60 406,59 €

et des restes à réaliser de	0.00 €
Soit un <b>besoin de financement</b> de	- 60 406,59 €

**Proposition d'affectation du résultat :**

Résultat d'exploitation au 31 décembre 2021 : <b>Excédent</b>	8 510,72 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	8 510,72 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	0.00 €
Résultat reporté en investissement (001) : <b>Déficit</b>	-60 406,59 €

S'agissant du budget Lac, il est constaté un déficit en investissement de l'ordre de 60 000 €. Au-delà de ce constat, se pose la question du devenir du Café ZIK qui est en cours de restitution à la Collectivité par Terra Alter. La remise du bâtiment est prévue en avril, une fois que la SCIC Terra Alter aura fait les réparations nécessaires suite à son occupation des lieux. Une réflexion politique devra ensuite être menée pour statuer sur l'utilisation à venir de ce bâtiment qui, à l'origine, a une vocation touristique et ludique.

Les propositions sont validées. Elles seront soumises à la validation du Conseil communautaire le 29 mars 2022.

**3.2.5. Budget annexe ZAE Cagnan**

3.2.5.1. Compte administratif 2021 : prévisionnel

(Données provisoires, en cours de consolidation avec le CDL)

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
<b>Dépenses</b>		<b>Dépenses</b>	
Prévues	631 304,13 €	Prévues	614 542,38 €
Réalisées	459 090,54 €	Réalisées	426 752,90 €
		Reste à réaliser	0.00 €
<b>Recettes</b>		<b>Recettes</b>	
Prévues	631 304,13 €	Prévues	614 542,38 €
Réalisées	468 741,89 €	Réalisées	444 518,14 €
		Reste à réaliser	0.00 €
<b>Résultats de l'exercice 2021</b>			
	<b>+ 9 651,35 €</b>		<b>+ 17 765,24 €</b>

3.2.5.2. Affectation des résultats 2021 : prévisionnel

le compte administratif du budget annexe ZAE Cagnan 2021 fait apparaître :

(Données en cours de consolidation avec le CDL)

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Un <b>excédent</b> de fonctionnement 2021 de	9 651,35 €
Un <b>excédent</b> reporté de	37 649,13 €
soit un <b>excédent de fonctionnement cumulé</b> de	47 300,48 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	
et un <b>déficit d'investissement cumulé</b> de	-170 024,14 €
et des restes à réaliser de	0.00 €
Soit un <b>besoin de financement</b> de	-170 024,14 €

**Proposition d'affectation du résultat :**

Résultat d'exploitation au 31 décembre 2021 : <b>Excédent</b>	47 300,48 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	47 300,48 €
Résultat reporté en investissement (001) : <b>Déficit</b>	-170 024,14 €

S'agissant du budget ZAE Cagnan, il est précisé qu'une parcelle reste encore à la vente. Les propositions sont validées. Elles seront soumises à la validation du Conseil communautaire le 29 mars 2022, après actualisation des données sur la base des préconisations du CDL.

### 3.2.6. Budget annexe Immobilier d'Entreprises

#### 3.2.6.1. Compte administratif 2021 : prévisionnel

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
<b>Dépenses</b>		<b>Dépenses</b>	
Prévues	9 780,52 €	Prévues	1 153 446,57 €
Réalisées	6 962,46 €	Réalisées	738 391,87 €
		Reste à réaliser	15 053,90 €
<b>Recettes</b>		<b>Recettes</b>	
Prévues	9 780,52 €	Prévues	1 176 156,24 €
Réalisées	2 500,00 €	Réalisées	681 615,62 €
		Reste à réaliser	310 616,05€
<b>Résultats de l'exercice 2021 (sans les restes à réaliser)</b>			
	- 4 462,46 €		-56 776,25 €

#### 3.2.6.2. Affectation des résultats 2021 : prévisionnel

le compte administratif du budget annexe Immobilier d'Entreprises 2021 fait apparaître :

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Un déficit de fonctionnement 2021 de		- 4 462,46 €
Un excédent reporté de		- 2 273,52 €
soit un déficit de fonctionnement cumulé de		- 6 735,98 €
<b>INVESTISSEMENT</b>		
et un excédent d'investissement cumulé de		127 564,99 €
et un excédent des restes à réaliser de		295 562,15 €
Soit un excédent de financement de		423 127,14 €

#### Proposition d'affectation du résultat :

Résultat d'exploitation au 31 décembre 2021 : <b>Déficit</b>	- 6 735,98 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	- 6 735,98 €
Résultat reporté en investissement (001) : <b>Excédent</b>	127 564,99 €

S'agissant du budget Immobilier d'entreprises, les propositions sont validées. Elles seront soumises à la validation du Conseil communautaire le 29 mars 2022.

### 3.3. Exercice 2022 : budgets prévisionnels

#### 3.3.1. Budget principal prévisionnel

A ce stade du processus d'élaboration du budget, il est indiqué que les charges de personnel, chapitre 012, sont estimées sans tenir compte des annonces gouvernementales relatives à la revalorisation du point d'indice et son financement à partir de l'été.

D'ici le Conseil communautaire du 29 mars, la maquette va évoluer pour intégrer une hypothèse d'augmentation du point d'indice de + 6 %, soit en valeur absolue une augmentation de l'ordre de 65 000 €. Cette dépense supplémentaire sera compensée par une minoration des dépenses de personnel au niveau des piscines de l'ordre de 30 000 €, l'annulation des travaux de climatisation prévus pour le siège de la Communauté de communes dont le coût est estimé à 15 000 €, l'annulation de travaux prévus pour la réhabilitation de l'aire des gens du voyage dont le coût est



estimé à 5 000 € et par une marge de manœuvre apportée par l'évolution de l'état « 1259 » à hauteur de 15 000 €. Si les crédits prévus pour les travaux de climatisation et de l'aire des gens du voyage, ainsi recentrés sur le « 012 », ne sont pas utilisés en fin de période, il conviendra de les réaffecter par voie de DM sur les postes de dépenses initiaux.

S'agissant des charges de personnel, il est mis en évidence qu'elles représentent plus de 50 % des dépenses de fonctionnement ; ce qui n'est pas concevable dans une logique d'entreprise. L'EPCI n'étant pas une entreprise privée, il n'est pas forcément souhaitable de s'arrêter à ce type de comparaisons mais plutôt prendre en considération les compétences exercées et les services rendus à la population.

Pour le CIAS, l'augmentation du point d'indice aura également une incidence budgétaire. Les estimations réalisées laissent à penser que cela n'aura pas d'incidence sur le montant de la subvention versée par la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers au CIAS.

Il convient de préciser qu'en 2022 sont prévus :

- la réhabilitation de l'école maternelle de Plaisance et, notamment, la modification de son système de chauffage, vétuste et de plus en plus défaillant ;
- l'aménagement de nouveaux locaux pour le multi-accueil à Plaisance ;
- la poursuite des travaux d'élaboration du PLUi ;
- les travaux d'accessibilité dans les bâtiments intercommunaux.

Il est indiqué que la somme inscrite au titre des charges exceptionnelles, à hauteur de 22 000 €, témoigne de la situation de tension de la Communauté de communes. Cette situation est connue également de bon nombre de communes qui, comme la Collectivité, doivent agir et exercer leurs compétences avec des budgets contraints.

Enfin, il est acté qu'une réflexion aura lieu dès l'automne, notamment pour préparer la campagne de préparation budgétaire 2023, sur les questions suivantes :

- la définition des orientations politiques à court et moyen terme,
- l'identification de marges de manœuvre financière en amont de la préparation budgétaire,
- la participation à Gers numérique,
- l'obligation nouvelle liée à la gestion des milieux aquatiques et la prise en charge de la GEMAPI afin d'anticiper l'échéance de 2026.

	Fonctionnement		Investissement	
	2021 Réalisé	2022 Proposé	2021 Réalisé	2022 Proposé
Dépenses	4 505 838,63 €	5 147 100,00 €	520 490,00 €	1 159 231,00 €
Recettes	4 733 247,23 €	5 147 100,00 €	884 455,56 €	1 159 231,00 €

#### Section de fonctionnement (par chapitre)

Fonctionnement – Dépenses			Fonctionnement - Recettes		
011	Charges à caractère général	712 136,00 €	013	Atténuation de charges	100 347,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 395 078,00 €	70	Vente de produits finis, prestations de service	446 744,84 €
014	Atténuation de produits	412 577,00 €	73	Impôts et taxes	3 578 502,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 466 400,00 €	74	Dotations, subventions et participations	780 610,00 €
66	Charges financières	72 818,00 €	75	Autres produits de gestion courante	1,43 €
67	Charges exceptionnelles	22 972,00 €		<b>Total recettes réelles</b>	<b>4 906 205,27€</b>
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>5 081 981,00€</b>		<b>Opérations d'ordre</b>	<b>5 540,00 €</b>
	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>65 119,00 €</b>	002	<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>235 354,73€</b>
	<b>Total général</b>	<b>5 147 100,00 €</b>		<b>Total général</b>	<b>5 147 100,00€</b>

### Section d'Investissement (par chapitre) :

Investissement - Dépenses			Investissement - Recettes		
16	Emprunts - dettes et assimilés	494 286,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	169 284,66 €
20	Immobilisations incorporelles	173 078,85 €	13	Subventions d'investissement reçues	383 966,02 €
204	Subventions d'équipement versées	52 500,00 €	16	Emprunts et dettes assimilés	900,00 €
21	Immobilisations corporelles	87 430,00 €		<b>Total recettes réelles</b>	<b>554 150,68 €</b>
23	Immobilisations en cours	345 496,15 €		<b>Opération d'ordre</b>	<b>65 119,00 €</b>
27	Autres immobilisations financières	900,00 €			
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>1 153 691,00 €</b>	001	<b>Excédent d'investissement reporté</b>	<b>539 961,32 €</b>
	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>5 540,00€</b>			
	<b>Total général</b>	<b>1 159 231,00 €</b>		<b>Total général</b>	<b>1 159 231,00 €</b>

S'agissant du budget principal, les propositions sont validées. Elles seront soumises à la validation du Conseil communautaire le 29 mars 2022.

### 3.3.2. Budget annexe – SPAC prévisionnel

Sur proposition des membres du Conseil d'exploitation, réunis le 14 mars 2022, le budget SPAC présenté en suréquilibre, en Bureau, sera retravaillé pour être soumis au vote des élus communautaires à l'équilibre.

Il est mis en exergue le fait que la bonne santé du budget du SPAC est relative car les stations d'épuration sont, pour certaines, anciennes ; tout comme les réseaux d'assainissement eux-mêmes. Un dysfonctionnement ou un problème d'importance pourraient entraîner des coûts de réparation lourds de conséquence.

	Fonctionnement		Investissement	
	2021 Réalisé	2022 Proposé	2021 Réalisé	2022 Proposé
Dépenses	431 292,07 €	562 068,00 €	203 668,52 €	406 550,00 €
Recettes	558 878,97 €	1 046 681,00 €	203 774,28 €	576 401,00 €

### Section de fonctionnement (par chapitre)

Fonctionnement – Dépenses			Fonctionnement - Recettes		
011	Charges à caractère général	164 500,00 €	70	Vente de produits finis, prestations de service	477 000,00€
012	Charges de personnel et frais assimilés	122 730,00 €	74	Subvention d'exploitation	8 000,00 €
014	Atténuation de produits	47 000,00 €	75	Autres produits de gestion courante	600,00 €
65	Autres charges de gestion courante	25 000,00 €	77	Produits exceptionnels	2 500,72€
66	Charges financières	59 492,00 €		<b>Total recettes réelles</b>	<b>488 100,72€</b>
67	Charges exceptionnelles	4 000,00 €		<b>Opérations d'ordre</b>	<b>48 575,00 €</b>
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>422 722,00€</b>	002	<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>510 005.28€</b>
	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>139 346,00 €</b>			
	<b>Total général</b>	<b>562 068,00 €</b>		<b>Total général</b>	<b>1 046 681,00€</b>

### Section d'Investissement (par chapitre) :

Investissement - Dépenses			Investissement - Recettes		
16	Emprunts - dettes et assimilés	89 075,00 €	13	Subventions d'investissement reçues	86 800,52€
20	Immobilisations incorporelles	72 000,00 €	45	Comptabilité distincte rattachée	73 099,30€
21	Immobilisations corporelles	123 800,70 €		<b>Total recettes réelles</b>	<b>159 899,82€</b>
45	Comptabilité distincte rattachée	73 099,30 €		<b>Opération d'ordre</b>	<b>139 346,00€</b>
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>357 975,00 €</b>	001	<b>Excédent d'investissement reporté</b>	<b>277 155,18€</b>
	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>48 575,00€</b>			
	<b>Total général</b>	<b>406 550,00 €</b>		<b>Total général</b>	<b>576 401,00 €</b>

S'agissant du budget SPAC, les propositions sont validées. Elles seront soumises à la validation du Conseil communautaire le 29 mars 2022.

### 3.3.3. Budget annexe – SPANC prévisionnel

Le budget SPANC est à l'équilibre grâce à :

- la proposition d'inscrire une subvention d'exploitation du budget principal vers ce budget annexe.  
Il est suggéré, en Bureau communautaire, une solution alternative qui consiste à souscrire un emprunt auprès du budget principal. Cette solution ne paraît possible en fonctionnement. Elle sera étudiée d'ici le vote du budget.
- l'émission des titre de recettes au titre de la redevance annuelle,
- aux autres recettes attendues du fait de l'activité du service, à savoir les diagnostics vente, les visites pour la création ou la réhabilitation de systèmes d'assainissement non collectifs, voire les redevances pour obstacle au contrôle de bon fonctionnement.

	Fonctionnement		Investissement	
	2021 Réalisé	2022 Proposé	2021 Réalisé	2022 Proposé
Dépenses	31 314,24 €	181 404,00 €	91 645,72 €	0,00 €
Recettes	200,32 €	181 404,00 €	91 645,72 €	561,20 €

### Section de fonctionnement (par chapitre)

Fonctionnement – Dépenses			Fonctionnement - Recettes		
011	Charges à caractère général	2 900,00 €	70	Vente de produits finis, prestations de service	141 124,00€
012	Charges de personnel et frais assimilés	40 630,00 €	74	Subvention d'exploitation	40 280,00 €
65	Autres charges de gestion courante	6 500,00 €		<b>Total recettes réelles</b>	<b>181 404,00€</b>
67	Charges exceptionnelles	500,83 €			
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>50 530,83€</b>			
002	<b>Déficit de fonctionnement reporté</b>	<b>130 873,17€</b>			
	<b>Total général</b>	<b>181 404,00 €</b>		<b>Total général</b>	<b>181 404,00 €</b>

### Section d'Investissement (par chapitre) :

Investissement - Dépenses			Investissement - Recettes		
			001	<b>Excédent d'investissement reporté</b>	<b>561,20 €</b>
	<b>Total général</b>	<b>0,00 €</b>		<b>Total général</b>	<b>561,20 €</b>

S'agissant du budget SPANC, les propositions sont validées. Elles seront soumises à la validation du Conseil communautaire le 29 mars 2022.

### 3.3.4. Budget annexe – LAC (café ZIK) prévisionnel

	Fonctionnement		Investissement	
	2021 Réalisé	2022 Proposé	2021 Réalisé	2022 Proposé
Dépenses	6 332,58 €	54 093,17 €	12 507,50 €	60 406,59 €
Recettes	14 840,00 €	54 093,17 €	12 140,23 €	60 406,59 €

#### Section de fonctionnement (par chapitre)

Fonctionnement – Dépenses			Fonctionnement - Recettes		
011	Charges à caractère général	2 187,30 €	77	Produits exceptionnels	54 093,17€
65	Autres charges de gestion courante	10,00 €			
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>2 197,30€</b>			
023	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>51 895,87€</b>			
	<b>Total général</b>	<b>54 093,17 €</b>		<b>Total général</b>	<b>54 093,17 €</b>

#### Section d'Investissement (par chapitre) :

Investissement - Dépenses			Investissement - Recettes		
001	<b>Déficit d'investissement reporté</b>	<b>60 406,59€</b>	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	8 510,72€
			021	Virement de la section de fonctionnement	51 895,87 €
	<b>Total général</b>	<b>60 406,59 €</b>		<b>Total général</b>	<b>60 406,59 €</b>

S'agissant du budget LAC, les propositions sont validées. Elles seront soumises à la validation du Conseil communautaire le 29 mars 2022.

### 3.3.5. Budget annexe – ZAE Cagnan prévisionnel

(trame provisoire en cours de consolidation avec le CDL)

	Fonctionnement		Investissement	
	2021 Réalisé	2022 Proposé	2021 Réalisé	2022 Proposé
Dépenses	459 090,54 €	577 249,00€	426 752,90 €	564 950,00 €
Recettes	468 741,89 €	577 249,00€	444 518,14 €	564 950,00 €

#### Section de fonctionnement (par chapitre)

Fonctionnement – Dépenses			Fonctionnement - Recettes		
011	Charges à caractère général	1 449,00 €	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	119 362,52 €
66	Charges financières	5 425,00 €	77	Produits exceptionnels	23 961,00 €
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>6 874,00 €</b>		<b>Total recettes réelles</b>	<b>143 323,52 €</b>
	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>379 925,00 €</b>		<b>Opérations d'ordre</b>	<b>386 625,00 €</b>
023	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>190 450,00€</b>	002	<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>47 300,48€</b>
	<b>Total général</b>	<b>577 249,00 €</b>		<b>Total général</b>	<b>577 249,00€</b>

#### Section d'Investissement (par chapitre) :

Investissement - Dépenses			Investissement - Recettes		
16	Emprunts et dettes assimilés	13 725,86 €		<b>Opérations d'ordre</b>	<b>374 500,00 €</b>
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>13 725,86€</b>	021	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>190 450,00 €</b>
	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>381 200,00 €</b>			
001	<b>Déficit d'investissement reporté</b>	<b>170 024,14 €</b>			
	<b>Total général</b>	<b>564 950,00 €</b>		<b>Total général</b>	<b>564 950,00 €</b>

S'agissant du budget ZAE Cagnan, les propositions sont validées. Elles seront soumises à la validation du Conseil communautaire le 29 mars 2022.

### 3.3.6. Budget annexe – Immobilier d'entreprises prévisionnel

	Fonctionnement		Investissement	
	2021 Réalisé	2022 Proposé	2021 Réalisé	2022 Proposé
Dépenses	6 962,46 €	30 000,00 €	738 391,87 €	465 611,00 €
Recettes	2 500,00 €	30 000,00 €	681 615,62 €	465 611,00 €

#### Section de fonctionnement (par chapitre)

Fonctionnement – Dépenses			Fonctionnement - Recettes		
011	Charges à caractère général	4 603,00 €	70	Autres droits de stationnement	30 000,00 €
66	Charges financières	4 988,00 €		<b>Total recettes réelles</b>	<b>30 000,00 €</b>
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>9 591,00 €</b>			
002	<b>Déficit de fonctionnement reporté</b>	<b>6 735,98 €</b>			
023	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>13 673,02 €</b>			
	<b>Total général</b>	<b>30 000,00 €</b>		<b>Total général</b>	<b>30 000,00 €</b>

#### Section d'Investissement (par chapitre) :

Investissement - Dépenses			Investissement - Recettes		
16	Emprunts et dettes assimilés	419 003,00 €	13	Subventions d'investissement reçues	319 372,47€
23	Immobilisations en cours	46 608,00 €	16	Emprunt et dettes assimilés	5 000,52€
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>465 611,00 €</b>		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>324 372,99 €</b>
			001	<b>Excédent d'investissement reporté</b>	<b>127 564,99€</b>
			021	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>13 673,02 €</b>
	<b>Total général</b>	<b>465 611,00 €</b>		<b>Total général</b>	<b>465 611,00 €</b>

S'agissant du budget Immobilier d'entreprises, les propositions sont validées. Elles seront soumises à la validation du Conseil communautaire le 29 mars 2022.

#### 3.4. Subvention d'équilibre vers le budget annexe « Lac » au titre de l'exercice 2022

Pour permettre l'équilibre de la section de fonctionnement du budget annexe « Lac », il est nécessaire de prévoir une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe « Lac »,

Il sera proposé à l'assemblée d'approuver l'attribution d'une subvention d'équilibre d'un montant de 14 840,00 € au titre de l'exercice 2022.

#### 3.5. Subvention d'équilibre vers le budget annexe « ZAE Cagnan » au titre de l'exercice 2022

Pour permettre l'équilibre de la section de fonctionnement du budget annexe « ZAE Cagnan », il est nécessaire de prévoir une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe « ZAE Cagnan »,

Il sera proposé à l'assemblée d'approuver l'attribution d'une subvention d'équilibre d'un montant de 23 961,00 € au titre de l'exercice 2022.

#### 3.6. Subvention d'équilibre du budget principal de la CCBVG vers le budget annexe « SPANC » au titre de l'exercice 2022

Pour permettre l'équilibre de la section de fonctionnement du budget annexe « SPANC », il est nécessaire de prévoir une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe « SPANC »,

Il est proposé à l'assemblée d'approuver l'attribution d'une subvention d'équilibre d'un montant de 40 280,00 € au titre de l'exercice 2022.

**A noter :**

En application des articles L. 2224-1 et L. 2224-11 du CGCT, les services publics à caractère industriel et commercial, quel que soit leur mode de gestion, sont soumis aux principes de l'équilibre financier au moyen de la seule redevance perçue auprès des usagers et de spécialisation du budget du service, les recettes générées pour l'activité devant en couvrir les dépenses. Aucune subvention du budget général de la collectivité locale ne doit venir abonder le service (article L. 2224-2 du CGCT).

Néanmoins, en matière d'assainissement, par dérogation prévue à l'article L. 2224-2 du CGCT, cette règle ne s'applique pas aux services des communes de moins de 3 000 habitants et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dont aucune commune membre n'a plus de 3 000 habitants.

**3.7. Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Marciac – Plaisance – Subvention au titre de l'année 2022**

Pour mener à bien la politique d'action sociale en direction des personnes âgées et/ou fragilisées du territoire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, l'EPCI participe au fonctionnement du Service d'aide à domicile du CIAS Marciac-Plaisance, sous la forme d'une subvention versée par l'intermédiaire du CIAS.

En 2021, cette subvention a été accordée à hauteur de 110 000 €.

En 2022, comme cela a été acté lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 1<sup>er</sup> mars 2022 et inscrit au BP du budget principal de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, il est proposé de reconduire le versement de cette subvention pour un montant de 110 000,00 €.

Compte tenu des éléments évoqués en amont et de l'incidence que pourra avoir l'évolution du point d'indice annoncée pour le mois de juillet 2022, cette subvention devra permettre de garantir le fonctionnement du SAAD du CIAS ; sachant que les problèmes du CIAS Marciac-Plaisance sont connus par la plupart des SAAD publics.

**Ces propositions sont validées. Elles seront soumises à la validation du Conseil communautaire le 29 mars 2022.**

**4. Administration générale**

**4.1. Piscines : conclusions et propositions du groupe de travail dédié**

Réunis le 17 février et le 21 mars 2022, les membres du groupe de travail « piscines » ont formulé les propositions suivantes :

- Pas de recours à des jeunes pour l'entretien des piscines dans le cadre d'un chantier jeunes  
L'entretien sera assuré par les agents d'accueil.
- Pas de surveillance de bassin sans un binôme BEESAN/BNSSA. Ce binôme est indispensable pour assurer la sécurité des baigneurs et respecter la réglementation en vigueur.
- Ouverture aux scolaires : du 1er juin 2022 au 5 juillet (début des vacances le 7/07 et le 6/07 journée d'intégration)
- Maintien du transport en bus des élèves de maternelle de Marciac
- Ouverture au public :
  - du 15 juin au 5 juillet : de 17 h à 19 h tous les jours, le mercredi après-midi et le samedi après-midi
  - du 7 juillet au 21 août : ouverture au public selon les horaires habituels

Il est précisé que le groupe de travail « piscines » n'avait pas pour vocation à trouver immédiatement des économies d'échelle mais il devait formuler des propositions pour pondérer les coûts de fonctionnement en 2022, sachant que le déficit prévisionnel est de l'ordre de 170 000 €.

En 2022, le Conseil communautaire a souscrit aux demandes des élus, des enseignants et des parents en validant l'ouverture des piscines dès le 1<sup>er</sup> juin pour l'apprentissage de la natation. L'objectif reste toutefois de maîtriser au maximum les dépenses.

En ce sens, cette année doit être une saison test afin de fournir au groupe de travail les éléments permettant :

- d'améliorer la connaissance du public qui fréquente les piscines intercommunales ;  
Un recensement précis sera fait sur le public qui fréquentera les piscines intercommunales en 2022 :
  - nombre de visiteurs quotidien,
  - personnes seules, familles,
  - typologie du public et provenance géographique,
  - horaires de baignade les plus utilisés.
- de poursuivre la réflexion et faire émerger des propositions à moyen et long terme sur :
  - le devenir des piscines et les aménagements à prévoir,
  - les activités annexes à proposer afin de renforcer leur attractivité,
  - l'évolution des tarifs, inchangés depuis 2015.

## 5. Questions diverses

- Les recouvrements :

Ce point fera l'objet d'une présentation en Commission des Finances. Pour l'heure, il est indiqué que le montant des sommes à recouvrer, antérieures à 2015, sont de l'ordre de :

- 10 500 € au niveau du budget principal,
- 27 000 € au niveau du budget annexe SPAC.

La séance est levée à 19 h 30.

Le Président,  
Jean-Louis Guilhaumon

